



Conseil économique et social

Distr. générale
17 octobre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie

Huitième session

Genève, 9 septembre 2013

Rapport d'experts des liaisons de transport Europe-Asie sur sa huitième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-4	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	5	2
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)	6	2
IV. Mandat: Déclaration commune sur le futur développement des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (point 3 de l'ordre du jour)	7	2
V. Groupe d'experts de la CEE sur le projet LTEA: dispositions administratives (plan de travail) (point 4 de l'ordre du jour)	8-12	3
VI. Informations fournies par les participants sur les faits les plus récents concernant les itinéraires du projet LTEA (point 5 de l'ordre du jour).....	13-15	4
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour).....	16	5
VIII. Date de la prochaine réunion (point 7 de l'ordre du jour).....	17	5
IX. Adoption des décisions (point 8 de l'ordre du jour).....	18	5



I. Participation

1. Le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie a tenu sa huitième session le 9 septembre 2013. Y ont participé des représentants des pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Chypre, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Lituanie, Ouzbékistan, République de Moldova, Turquie et Ukraine.
2. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
3. L'organisation non gouvernementale suivante était aussi représentée: Union internationale des chemins de fer (UIC).
4. À l'invitation du secrétariat, l'Association hellénique des chambres de transport, le Conseil de coordination des transports transsibériens, l'Université technique nationale d'Athènes et PLASKE ont également assisté à la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.2/15.

5. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/15).

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

6. Le Groupe d'experts a élu M. Andrey Timochkin (Fédération de Russie) et M. Kostiantyn Savchenko (Ukraine), respectivement Président et Vice-Président pour ses sessions de 2013, 2014 et 2015.

IV. Mandat: Déclaration commune sur le futur développement des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (point 3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/2013/1.

7. Le Groupe d'experts a rappelé que lors de la réunion ministérielle de la soixante-quinzième session du Comité des transports intérieurs, 32 pays européens et asiatiques ont signé la Déclaration commune sur le développement futur de liaisons de transport Europe-Asie et exprimé leur volonté de continuer à développer et à promouvoir les liaisons de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie (ECE/TRANS/2013/1). En signant la Déclaration commune, les ministres ont approuvé les axes prioritaires de transport intérieur Europe-Asie adoptés pendant la phase I et les nouveaux axes répertoriés dans le cadre de la phase II du projet LTEA et exprimé leur volonté d'œuvrer à leur réalisation, par des mesures telles que les suivantes:

- a) Créer et améliorer les conditions financières propres à assurer un financement durable et à long terme des projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport afin de les intégrer dans les programmes d'investissement à moyen et à long terme adoptés au niveau national;

- b) Promouvoir et pérenniser la coordination et la collaboration avec d'autres États membres participants, organisations internationales et institutions financières internationales ainsi que d'autres parties prenantes des secteurs public et privé afin de veiller à ce que des ressources financières supplémentaires soient dégagées pour exécuter les projets définis comme prioritaires;
- c) Éliminer, de manière ordonnée et systématique, les obstacles physiques et non physiques situés le long des axes de transport Europe-Asie;
- d) Appuyer la création d'un mécanisme permettant d'assurer le suivi permanent du projet et l'exécution des mesures d'accompagnement et de veiller à ce que les modalités les plus appropriées soient suivies pour utiliser les structures existantes et les ressources disponibles de la CEE; et
- e) Appuyer la poursuite de l'exécution du projet LTEA et sa prolongation dans le cadre d'une nouvelle phase III (2013-2017) avec des objectifs clairement définis et mesurables et veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour sa mise en œuvre en temps voulu.

V. Groupe d'experts de la CEE sur le projet LTEA: Dispositions administratives (plan de travail) (point 4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/2013/5; ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1.

8. Sur la base de la Déclaration commune et du mandat adopté par le Comité des transports intérieurs le 28 février 2013 (ECE/TRANS/2013/5), le Groupe d'experts a examiné un projet de plan de travail établi par le secrétariat. Le plan de travail définit des objectifs et des activités et comprend un projet de calendrier pour leur réalisation avant la fin de 2015 (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1).

9. Le plan de travail fixe les principaux objectifs du Groupe pour les deux prochaines années, à savoir:

- a) Analyser, promouvoir et soumettre aux institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds les projets prioritaires en matière de liaisons de transport Europe-Asie, en même temps que des études de faisabilité ou d'autres études pertinentes, en vue de faciliter le financement durable et à long terme de ces projets;
- b) Identifier les flux de marchandises (quantités et types) susceptibles d'emprunter les neuf liaisons de transport ferroviaire et routier entre l'Europe et l'Asie;
- c) Faciliter la coordination des horaires et des tarifs pour les neuf liaisons de transport ferroviaire et routier;
- d) Promouvoir les axes de transport intérieur reliant l'Europe et l'Asie et élaborer une stratégie de commercialisation intégrée;
- e) Mettre à jour et améliorer l'application des systèmes d'information géographique (SIG).

10. Le plan de travail contient aussi quatre propositions de projet concrètes soumises aux gouvernements pour examen et qui visent à leur fournir une aide en nature pour renforcer l'efficacité de la phase III du projet LTEA. Ces propositions sont les suivantes:

- a) Étudier les échanges commerciaux actuels et futurs le long des axes de transport Europe-Asie. En application de cette proposition, un expert-conseil en commerce international serait recruté pour réaliser une enquête sur site en rencontrant et en

interrogeant des représentants des principaux pôles commerciaux et parties prenantes. Le budget prévu pour cette enquête est de 80 000 dollars des États-Unis;

b) Élaborer une stratégie de commercialisation intégrée pour faire connaître les avantages et effets bénéfiques des axes de transport Europe-Asie. En application de cette proposition, un expert-conseil en commercialisation à l'échelle internationale serait recruté pour faciliter les échanges de vues et donner des orientations lors d'ateliers techniques organisés pour élaborer une telle stratégie. Le budget prévu pour cette activité est de 40 000 dollars des États-Unis;

c) Établir une brochure en version électronique et en version papier pour donner un aperçu des services de transport intérieur, des différents axes ferroviaires et routiers, ainsi que des horaires arrêtés. Le budget prévu pour cette activité est de 15 000 dollars des États-Unis;

d) Mettre à jour les données provenant des services d'information géographique recueillies au cours de la phase II du projet et transformer le logiciel SIG en une application Web plus performante. Le budget prévu pour cette activité est d'environ 50 000 dollars des États-Unis auxquels il faut ajouter le montant des coûts annuels de maintenance (coûts de serveur, etc.).

11. Le Groupe d'experts devrait collaborer étroitement avec les institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds, les administrations des chemins de fer, les associations de transport routier, les expéditeurs, les sociétés commerciales et d'autres parties prenantes, ainsi qu'avec les autres commissions régionales concernées de l'ONU, en particulier la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), pour rendre opérationnelles les liaisons de transport Europe-Asie.

12. Le Groupe d'experts a adopté son plan de travail pour 2013-2015.

VI. Informations fournies par les participants sur les faits les plus récents concernant les itinéraires du projet LTEA (point 5 de l'ordre du jour)

13. Conformément à la Déclaration commune, le Groupe d'experts a examiné les principales difficultés et questions à régler pour le développement et l'opérationnalisation efficace des liaisons de transport Europe-Asie. Il a fait observer que le plan de travail proposé par le secrétariat indiquait les activités nécessaires, mais que les gouvernements avaient besoin d'un appui plus concret compte tenu de la complexité des tâches à accomplir dans un délai très court.

14. Le Groupe d'experts a noté que les différents ports ou expéditeurs mentionnés dans le plan de travail n'étaient cités qu'à titre indicatif et que l'avis des responsables nationaux du projet LTEA était nécessaire pour identifier les acteurs qu'il conviendrait d'inviter à la prochaine réunion. Il a aussi été noté qu'il était primordial d'inviter des expéditeurs et des transitaires (les propriétaires des cargaisons) à la prochaine réunion afin d'étudier et de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils faisaient face dans leurs activités menées le long des axes de transport Europe-Asie.

15. Les représentants de l'Azerbaïdjan, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la Turquie et de l'Ukraine ont informé le Groupe d'experts des faits les plus récents concernant les axes de transport visés par le projet LTEA.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

16. Aucune proposition n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

**VIII. Date de la (des) prochaine(s) réunion(s)
(point 7 de l'ordre du jour)**

17. Les prochaines sessions du Groupe d'experts devraient en principe se tenir aux dates suivantes:

- a) Neuvième session, 4 et 5 février 2014, Genève;
- b) Dixième session, 27 et 28 mai 2014, Genève;
- c) Onzième session, 30 et 31 octobre 2014, Genève;
- d) Douzième session, février 2015, Genève;
- e) Treizième session, juin 2015, Genève;
- f) Quatorzième session, septembre 2015, Genève.

IX. Adoption des décisions (point 8 de l'ordre du jour)

18. Conformément à l'usage, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat d'établir le rapport sur les résultats de la session.
